

Au cœur de l'actu

N°3

Juillet

2020



L'édito

L'année scolaire vient de se terminer avec un goût d'inachevé en particulier pour tous les collègues qui partent en retraite. Des dossiers ne sont pas clos dont celui du mouvement de l'emploi. Les résultats tardifs des concours et des validations de l'année de stage ont retardé le travail des commissions d'emploi. Certains enseignants ne connaîtront leur affectation que dans la deuxième quinzaine du mois d'août. Malgré les conditions, un travail de préparation a été réalisé en amont de chaque réunion. Le grand nombre de dossiers reçus nous démontre que vous avez confiance en notre équipe.

Nous avons tous besoin de trouver un autre rythme en cette période estivale, d'autant que nous ne savons pas comment s'effectuera la prochaine rentrée scolaire. Vous le savez, vous pouvez compter sur les responsables du Spelc Centre-Poitou Charentes pour vous informer et défendre vos intérêts y compris durant ces congés.

Martine Schulé

La gazette du Spelc Centre Poitou-Charentes

Siège social : 6 rue de Tolbiac - 37100 TOURS 06 08 86 79 50

Secrétariat : BP 14 - 79800 LA MOTHE SAINT HERAY 06 14 12 56 26

Mail : secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr



Les enseignants spécialisés

Comment ont-ils vécu l'enseignement à distance?

Un éclairage sur leur action pages 2 et 3.

Les élus en action



CCMI de juillet

Cinq représentants du Spelc Centre Poitou-Charentes étaient de retour en chair et en os dans les locaux de la DSDEN de Tours pour la CCMI. L'occasion de renouer des échanges en présence avec les personnels de l'administration.

Depuis le mois de mars, beaucoup de réunions avaient été effectuées en visioconférence ou par téléphone et souvent avec une représentation réduite.

Mardi 7 juillet, Laetitia Bourreau, Martine Schulé, Brigitte Leclerc (de gauche à droite sur la photo) ont siégé ainsi que Marie-France Galloux (représentante Spelc des chefs d'établissement) et Bruno Guillon.



Cette année, le mouvement de l'emploi régional a été fortement perturbé. Nous avons signalé les nombreux changements dans la publication des emplois ainsi que les nominations tardives des chefs d'établissement. Ces dysfonctionnements pénalisent les titulaires, parfois en recherche d'augmentation de leur temps de travail ou en situation de suivi de conjoint.

Une fois de plus, nous avons dénoncé le faible niveau de rémunération et l'absence d'avancement au choix des délégués auxiliaires. Sur ce point, le DASEN a pris des engagements. Nous resterons attentifs à leur respect.

Nous avons aussi soulevé des questions à propos de la prime exceptionnelle versée aux agents mobilisés lors de la crise sanitaire. Certaines modalités ne sont pas encore clairement définies.

Notre délégation a interpellé le DASEN sur les décharges exceptionnelles qui sont accordées, puis reconduites, perdant ainsi leur caractère d'origine et mobilisant des moyens qui pourraient être utiles pour d'autres projets.



Traversée avec les enseignants spécialisés

Nous avons proposé une enquête aux enseignants spécialisés adhérents au Spelc Centre Poitou-Charentes. 35 d'entre eux ont répondu sur la période avril-mai 2020. Leur participation nous permet de produire quelques éléments statistiques pour dégager des tendances. Mais loin d'une étude statistique, ce travail est basé sur des témoignages qui ne sont pas toujours partagés. Il existe plusieurs profils de postes d'enseignants spécialisés. Certains ont une classe, d'autres sont itinérants et prennent en charge des petits groupes. D'autres encore ont un rôle de référent qui les amène à surtout travailler avec les parents, les enseignants et les différents partenaires de notre système éducatif. Cette variété dans la fonction fait la richesse de notre enquête, mais en est aussi la limite puisque les questions s'adressaient à tous sans distinction dans les postes occupés.

Ce travail recense des retours de pratiques, des expériences, des réactions et peut servir de base à une réflexion. Il s'agit d'un éclairage sur un groupe d'enseignants qui a traversé la même tempête que tout le système éducatif et qui a dû souvent s'inventer pour trouver une place et une action cohérente.

Tout le monde sur le pont !

Une aide au sens large pour commencer

Ce qui revient le plus souvent

- La réalisation de documents pour la différenciation.
- La préparation d'un travail individualisé pour chaque élève.
- La proposition de jeux de manipulation pour une transmission aux enseignants ou aux parents.

Ce qui est mentionné

- L'envoi ou le dépôt de devoirs, de jeux, d'albums pour les familles.
- La relecture avec le chef d'établissement des courriers envoyés aux familles.
- La préparation de projets pour le futur.

Continuité de l'adaptation et adaptation dans la continuité

Ce qui revient le plus souvent

- Du soutien scolaire ou même de l'aide aux devoirs.
- Un travail à la carte en fonction des situations.
- La mise en place d'une classe virtuelle, d'un drive, d'un padlet...
- L'envoi de liens vers des activités pédagogiques en ligne.

Ce qui est mentionné

- Des visioconférences avec les collègues du réseau pour partager les expériences et les questionnements.
- Malgré les adaptations et les aménagements, la difficulté pour certains élèves de faire le travail demandé à la maison avec les parents.

Comme tous, les enseignants spécialisés ont été bousculés dans leur pratique. Plus ou moins outillés, plus ou moins contraints, ils se sont retrouvés sur le pont et ont mis leur savoir faire au service des élèves, des parents et des collègues. Ils ont très souvent élargi leur palette de services. Peu de difficultés sont pointées sur cet aspect du métier, la souplesse étant une des qualités essentielles de cette catégorie d'enseignants.

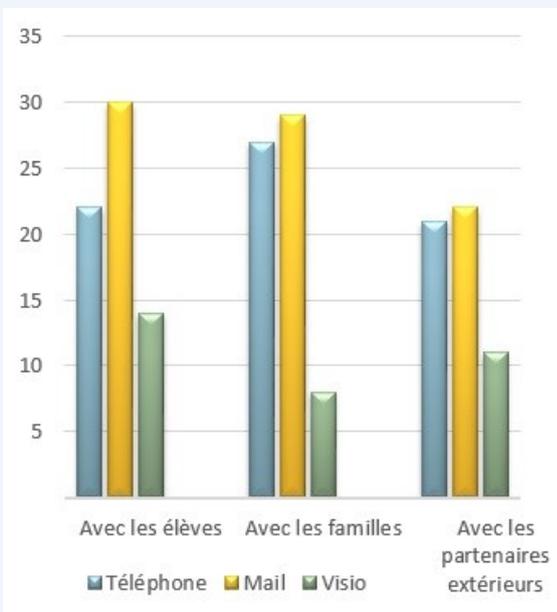
A l'abordage !

C'est aller au devant avec les moyens du bord

- L'envoi régulier de mails aux chefs d'établissement et aux enseignants pour leur proposer de l'aide à destination des élèves.
- L'envoi de mails aux familles pour créer ou maintenir le lien.
- Le maintien des liens avec les partenaires : psychologues, orthophonistes, médecins, assistantes sociales...
- Le maintien de certaines prises en charge à distance par visioconférence.
- La mise en place de dispositifs de mutualisation des ressources.

L'utilisation des boîtes mail a explosé pendant cette période pour établir puis entretenir les liens. Des organisations ont pu être mises en place. L'utilisation de la visioconférence a souvent été évoquée, mais son utilisation n'a pas toujours été aisée. L'enseignement à distance a rencontré ses premières difficultés quand la bonne volonté et l'utilisation des outils existants se sont heurtés à quelques principes de réalité.

Par quels moyens les liens ont-ils été maintenus?



Du mou dans les cordages

Un numérique inégal et chronophage

Les problèmes de connexion, le matériel informatique obsolète et les familles démunies non équipées qu'il faut finalement joindre par d'autres moyens.

Le double emploi du temps entre présence à l'école et travail à distance qui a rendu les enseignants bien moins disponibles.

Des messages qui arrivent à toute heure et même le week-end.

Un temps de travail plus important qu'en temps ordinaire.

Une efficacité remise en cause

L'absence de prises en charge par les partenaires extérieurs.

L'impossibilité de poursuivre certaines prises en charges qui correspondaient à des besoins identifiés et qui nécessitaient un dispositif rarement transposable à distance.

Des élèves mis en difficulté supplémentaire par ce qui leur est demandé à distance et même des élèves « perdus ».

Les équipes de suivi reportées dans un calendrier déjà serré.

De façon générale, les enseignants n'ont pas ménagé leur peine et ils ont utilisé tous les moyens possibles pour maintenir une prise en charge ou un encadrement des élèves à besoins particuliers. Certains ont mis en place des dispositifs nouveaux qui fonctionnent. Mais plus de la moitié des enseignants spécialisés de l'enquête ont exprimé une réserve ou une inquiétude pour des élèves perdus de vue. Des difficultés se sont ajoutées aux difficultés, des familles ne pouvaient assumer cette charge en plus et ce constat s'est amplifié au fil des semaines. Les temps de synthèse ont souvent évoqué cette rupture.

Un cap à fixer

Plusieurs enseignants maîtres E ont eu du mal à trouver leur champ d'action pendant cette période. « *Il a fallu beaucoup solliciter* ». Les enseignants spécialisés ont un rôle de personne ressource qui n'est pas forcément reconnu sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs témoignages illustrent cette difficulté. « *Des chefs d'établissement refusent que l'enseignant spécialisé contacte les familles et les élèves* » alors que toute aide dans ce domaine a été la bienvenue dans d'autres établissements.

« *Pour moi il est important que l'élève reste en contact avec son enseignante et je viens seulement en appui tout en passant par l'enseignante, pour que les informations soient les plus claires possibles. Parfois nous aurions pu mettre les aménagements et les adaptations un peu plus tôt, mais il fallait laisser le temps aux enseignantes de mettre en place ce travail à distance...* »

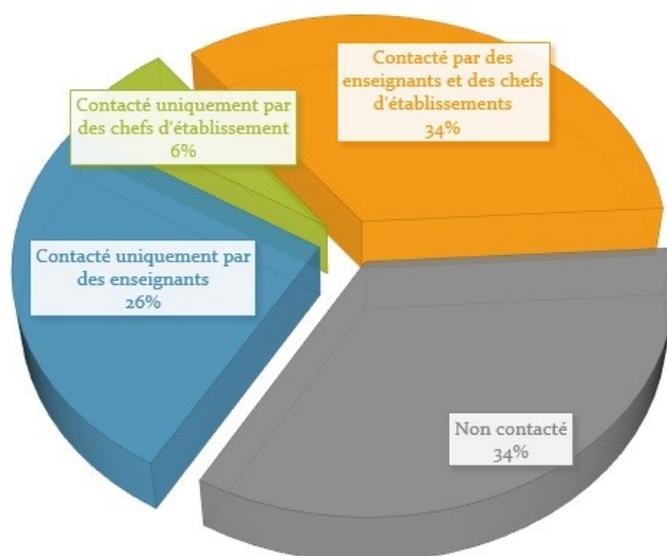
Effectivement, plus d'un enseignant a exprimé cette complexité à « *trouver sa juste place dans les équipes dans cette situation particulière : accompagner sans être intrusif, remettre en cause sans blesser...* »

Les enseignants spécialisés ont adapté leurs activités. Ils ont utilisé les moyens numériques avec plus ou moins de bonheur. Ils sont venus en renfort des équipes, dans des rôles très variés, du soutien logistique ou pédagogique, en passant par l'écoute. Comme tous, ils ont été traversés par les questionnements sur le travail à distance. Des difficultés sont apparues pour garder de vrais liens avec les familles. Un constat parfois alarmant a été dressé sur les conséquences de la distanciation pour des élèves au parcours compliqué dans notre système éducatif.

Il leur a parfois fallu faire preuve de diplomatie à l'intérieur même des équipes, notamment pour les enseignants itinérants. On le sait, un bon diplomate ne travaille pas à l'improviste. Il a toujours un cadre bien établi à l'intérieur duquel il peut exercer son talent. Dans certains lieux, c'est sûrement ce qui a manqué, une organisation en amont qui définit le champ d'intervention de chacun et qui autorise les initiatives. Nul doute que notre communauté saura en tirer des enseignements.

Bruno GOUILLON

QUELS CONTACTS AVEC LES ÉQUIPES ?



Quels postes sont occupés par des enseignants spécialisés ?

Une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) dans une école, un collège ou un lycée, pour des élèves en situation de handicap.

Une classe Segpa pour des élèves de collège qui présentent des difficultés scolaires importantes.

Un poste en institut médico-éducatif qui accueille des enfants et adolescents atteints de handicap mental.

Une classe allophone qui accueille des élèves primo-arrivants qui ne parlent pas le français.

Un poste de maître E qui prend en charge des petits groupes, le plus souvent, il est itinérant dans les écoles. Cette catégorie est la plus représentée dans cette enquête (presque la moitié).

Un poste d'enseignant référent, interlocuteur privilégié des parents et des différents acteurs autour de la scolarisation.

Enquête réalisée du 11 avril au 10 mai 2020 auprès de 35 enseignants.



L'agenda du Spelc Centre Poitou-Charentes

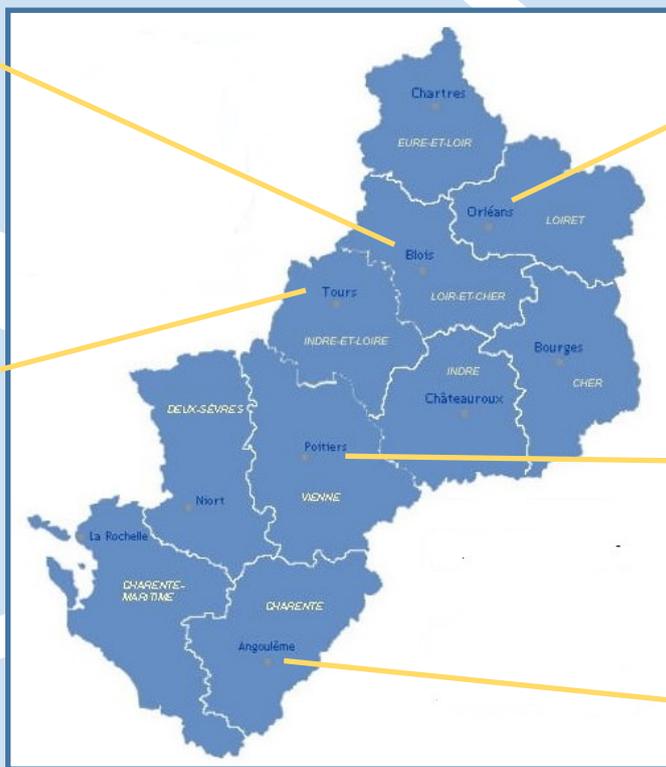
Les responsables de notre organisation vous représentent dans les différentes instances de l'Enseignement catholique et de l'Education nationale. Voici nos engagements en juillet et août.

BLOIS

8 juillet : CRDE Centre-Val de Loire
24 août : CPR Prévoyance
25 août : Pré-rentrée institutionnelle de la région Centre-Val de Loire

TOURS

7 juillet : CCMI Orléans-Tours
26 août : CCMI Orléans-Tours



ORLEANS

16 juillet : CCMA Orléans-Tours
18 août : CAE Orléans-Tours
18 août : CRDE Centre-Val de Loire
Août (date à confirmer) : CCMA Orléans-Tours

POITIERS

10 juillet : CIDE Poitou-Charentes
24 août : CIDE Poitou-Charentes

ANGOULEME

18 août : CAE Poitou-Charentes

Les questions des adhérents

Si le Spelc vous apporte des réponses, c'est que vous avez posé les bonnes questions. La preuve dans cette rubrique.

J'ai reçu une convocation pour un entretien de la part de mon employeur. Que dois-je en penser, que dois-je faire ?

La réponse de Philippe Mesnager :

Il faut s'y rendre car un entretien professionnel entre l'employeur (président d'Ogec) et le salarié doit être effectué tous les deux ans (loi du 5 mars 2014). Il ne porte pas sur l'évaluation du travail du salarié. Il s'agit d'un temps d'échange sur ses compétences, ses projets en termes de formation, de qualification et d'emploi.

Si les niveaux de compétence, de responsabilité ou d'autonomie ou encore si les fonctions évoluent, ceci doit se traduire par une nouvelle fiche de poste, et donc par une nouvelle classification et par une augmentation.

L'entretien est du temps de travail et doit être rémunéré comme tel. Il donne lieu à la rédaction d'un document dont une copie est remise au salarié.

Ce type d'entretien permet de dresser un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié tous les 6 ans.

Faut-il un identifiant pour accéder à certaines rubriques du site du Spelc CPC?

La réponse de Bruno Guillon :

Non, ce n'est pas nécessaire. Le Spelc Centre Poitou-Charentes a fait le choix de laisser un accès libre à toutes les informations contenues sur son site. Evidemment, il n'y figure aucune donnée confidentielle, que ce soit sur des personnels ou sur nos adhérents.

Ce que nous réservons à nos adhérents, ce sont tous les messages adressés sur les boîtes personnelles, les conseils personnalisés, le suivi des dossiers ou une estimation retraite, tous les services qui nécessitent une relation contractuelle.

Notre site va faire peau neuve pendant l'été. Vous y retrouverez le contenu existant avec une ergonomie digne de 2020.

Toutes les informations mises à votre disposition sur notre site :

<http://spelc-centre-poitou-charentes.fr/>